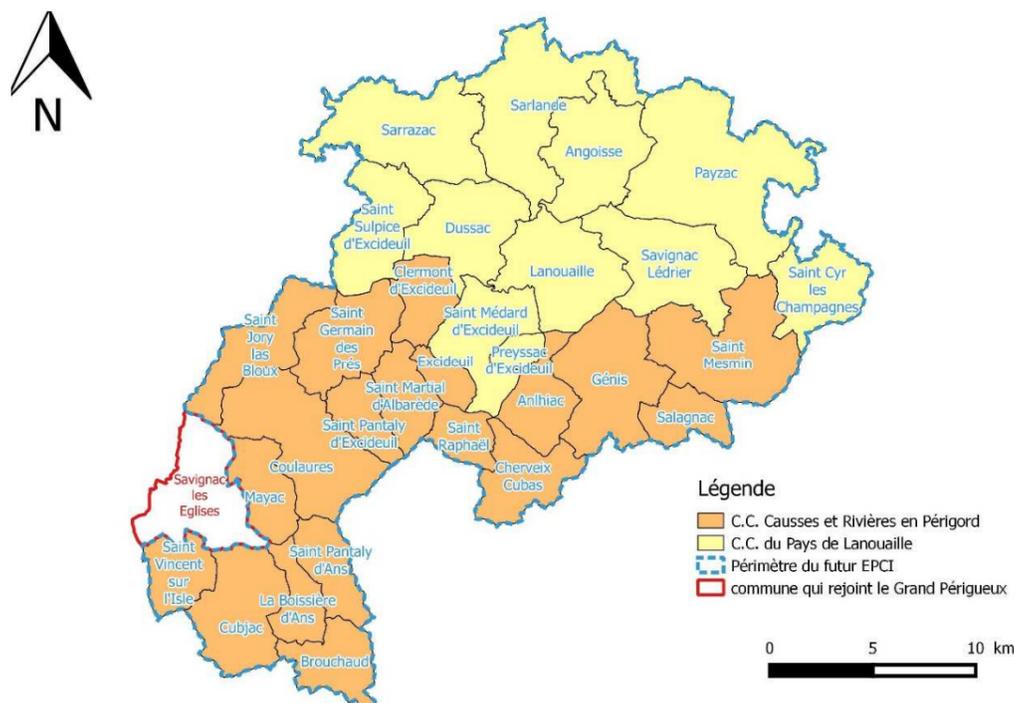


# Service Public d'Assainissement Non Collectif

## Informations

dans le cadre du regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et de la Communauté de Communes de Causses et Rivières en Périgord.

Les Services Publics d'assainissement non collectif vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ainsi harmoniser leurs pratiques et leurs tarifs



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif sera réparti en 2 secteurs :

**Secteur NORD** pour les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint Cyr Les Champagnes, Saint Médard d'Excideuil, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier

**Contact :** Bureau de PAYZAC Léa LUMMAUX et Benoît DUFRAISSE au 05.53.55.31.32

**Secteur SUD** pour les Communes de Anliac, Brouchaud , Cherveix-Cubas, Clermont d'Excideuil , Coulaures, Cubjac, Excideuil, Génis, La Boissière d'Ans, Mayac, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint Mesmin, Salagnac, Saint Raphaël, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Pantaly d'Excideuil.

**Contact :** Bureau d'Excideuil Amélie BOUHOURS et Rémi FARGES au 05.53.62.46.58

Pour les Communes dépendant du bureau d'Excideuil, le mode de facturation de contrôle sera modifié :

*Ancienne facturation* : semestrielle sur la facture d'eau → *Nouvelle facturation* : facturation à l'acte en une seule fois

Nous vous informons également, que dans le cadre de la baisse des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif vont augmenter sur la totalité du nouveau territoire.

**Tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

- Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT
- Contrôle de bonne exécution : 110 € HT
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 105 € HT
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien dans le cadre de la vente du bien immobilier : 120 € HT

